

*RECUEIL*  
*DES*  
*ACTES ADMINISTRATIFS*

**N° 22**

**Du 18 au 21 avril 2020**



# PRÉFET DU VAL-DE-MARNE

## RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° 22

Du 18 au 21 avril 2020

### SOMMAIRE

#### SERVICES DE LA PRÉFECTURE

##### CABINET

Arrêté	Date	INTITULÉ	Page
2020/348	21/04/2020	Portant mesures de police applicables à Paris et dans les départements de la petite couronne, en vue de prévenir des violences urbaines	4

##### DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

Arrêté	Date	INTITULÉ	Page
2020/1100	17/04/2020	Accordant délégation de la signature préfectorale au directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France et à des agents placés sous son autorité	6

#### AUTRES SERVICES DE L'ETAT

##### ACTES DIVERS

Arrêté	Date	INTITULÉ	Page
2020/01	20/04/2020	Direction de l'administration pénitentiaire de Fresnes portant délégation de signature Jimmy DELLISTE, chef d'établissement du centre pénitentiaire de Fresnes	8



CABINET DU PRÉFET

**Arrêté n° 2020-00348**  
**portant mesures de police applicables à Paris et dans les départements de la petite**  
**couronne, en vue de prévenir des violences urbaines**

Le préfet de police,

Vu le règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 modifié relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges ;

Vu le code de l'environnement, notamment le chapitre VII du titre V du livre V ;

Vu le code pénal, notamment ses articles 322-5 et 322-11-1 ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L. 122-1, L. 122-2 et L. 742-7 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment ses articles 72 et 73 ;

Vu le décret n° 2010-455 du 4 mai 2010 relatif à la mise sur le marché et au contrôle des produits explosifs ;

Vu le décret n° 2010-580 du 31 mai 2010 relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinés au théâtre ;

Vu le décret n° 2015-799 du 1<sup>er</sup> juillet 2015 relatif aux produits et équipements à risques ;

Considérant que, en application des articles L. 122-1 et L. 122-2 du code de la sécurité intérieure et 72 et 73 du décret du 29 avril 2004 susvisé, le préfet de police a la charge de l'ordre public, notamment la prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens, à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;

Considérant que, depuis la nuit du samedi 18 au dimanche 19 avril 2020, l'agglomération parisienne est confrontée à des violences graves commises en réunion et de manière récurrente par des groupes d'individus à l'encontre des forces de l'ordre ; que ces violences se traduisent principalement par des tirs de mortiers, mais également des jets de substances ou de mélanges dangereux, inflammables ou corrosifs sur les policiers ;

Considérant la nécessité de prévenir ces désordres par des mesures adaptées et limitées dans le temps, complétant les restrictions nationales et permanentes d'acquisition, de détention et d'utilisation des artifices de divertissement conçus pour être lancés par un mortier ;

.../...

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
*Liberté Égalité Fraternité*

Considérant qu'il appartient à l'autorité de police compétente de prendre les mesures adaptées, nécessaires et proportionnées visant à garantir la sécurité des personnes et des biens ; que des mesures réglementant temporairement la cession des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques les plus dangereux, ainsi que le port et transport de ces produits et des substances ou mélanges dangereux, inflammables ou corrosifs par des particuliers jusqu'au 27 avril 2020 répondent à ces objectifs ;

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>** - A compter du 21 avril à 20h00 et jusqu'au 27 avril 2020 à 08H00, la cession, à titre onéreux ou non, des artifices de divertissement des catégories F2 à F4, ainsi que celle des articles pyrotechniques des catégories T2 et P2, sont interdites.

**Art. 2** - Durant la période mentionnée à l'article 1<sup>er</sup>, sont interdits, le port et le transport par des particuliers :

- Des artifices de divertissement des catégories F2 à F4, ainsi que des articles pyrotechniques des catégories T2 et P2 ;
- Dans des conteneurs individuels, de substances ou de mélanges dangereux, inflammables ou corrosifs, au sens du règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 susvisé, tels que l'essence, le pétrole, le gaz, l'alcool à brûler, le méthanol, la térébenthine, le white spirit, l'acétone, les solvants.

**Art. 3** - Les personnes justifiant d'une utilisation des artifices de divertissement et articles pyrotechniques à des fins professionnelles titulaires du certificat de qualification prévu à l'article 6 du décret du 31 mai 2010 susvisé ou titulaires d'un certificat de formation ou d'une habilitation prévus à l'article R. 557-6-13 du code de l'environnement, peuvent, et à ces fins exclusivement, déroger aux dispositions du présent arrêté.

**Art. 4.** - Les dispositions du présent arrêté sont applicables à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne.

**Art. 5** - Le préfet des Hauts-de-Seine, le préfet de la Seine-Saint-Denis, le préfet du Val-de-Marne, le préfet, directeur de cabinet, la directrice de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne et le directeur de l'ordre public et de la circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de police et des préfectures des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, affiché aux portes de la préfecture de police et des préfectures des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne et consultable sur le site de la préfecture de police [www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr](http://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr).

Fait à Paris, le 21 avril 2020

**Didier LALLEMENT**



PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE

**Arrêté n° 2020-1100 accordant délégation de la signature préfectorale au directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France et à des agents placés sous son autorité**

**LE PREFET du Val-de-Marne  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 3131-17 et R\* 3131-18 ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, notamment son article 4 ;

Vu le décret N° 2004-734 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

Vu le décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, notamment son article 12-1 ;

Vu le décret du 10 juillet 2019 portant nomination de Monsieur Raymond LE DEUN en qualité de Préfet du Val-de-Marne,

Vu le décret du 25 juillet 2018 par lequel M. Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'Etat, est nommé directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France ;

Vu l'urgence ;

**Arrête :**

**Art. 1<sup>er</sup>** - Délégation de signature est donnée à M. Aurélien ROUSSEAU, directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France, à l'effet de signer, au nom du préfet du Val-de-Marne et dans la limite de ses attributions, les ordres de réquisition prévus aux I et VI de l'article 12-1 du décret du 23 mars 2020 susvisé.

**Art. 2** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Aurélien ROUSSEAU, la délégation qui lui est consentie par l'article 1<sup>er</sup> est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Nicolas PEJU, directeur général adjoint ;
- Mme Catherine DUMONT, secrétaire générale.

**Art. 3** - Le sous-préfet, directeur du cabinet et le directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne.

Fait à Créteil, le 17 Avril 2020

**Le Préfet**

**SIGNE**

**Raymond LE DEUN**



DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE
DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PÉNITENTIAIRES DE PARIS
CENTRE PÉNITENTIAIRE DE FRESNES

• **Arrêté N° CPF 2020/1 portant délégation de signature**

**Jimmy DELLISTE**, chef d'établissement du centre pénitentiaire de Fresnes,

<b>Vu</b>	le code de procédure pénale notamment son article R. 57-6-24 ;
<b>Vu</b>	le décret n°2014-477 du 13 mai 2014 relatif à la fouille des personnes détenues et à la délégation de signature du chef d'établissement pénitentiaire ;
<b>Vu</b>	la loi n°2016-731 du 3 juin 2016 renforçant la lutte contre le crime organisé, le terrorisme et leur financement, et améliorant l'efficacité et les garanties de la procédure pénale ;
<b>Vu</b>	l'article 30 du décret n° 2005-1755 du 30 décembre 2005 ;
<b>Vu</b>	le code des relations entre le public et l'administration;
<b>Vu</b>	l'article 7 de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 ;
<b>Vu</b>	l'arrêté de la garde des sceaux, ministre de la justice, du 11 juin 2019 nommant <b>Monsieur Jimmy DELLISTE</b> , à compter du 15 juin 2019, chef d'établissement du centre pénitentiaire de Fresnes.

**arrête :**

<b>Article 1<sup>er</sup> :</b>	Délégation permanente est donnée aux personnes listées ci-dessous, à l'effet de signer, au nom du chef d'établissement, les décisions administratives individuelles visées dans le tableau en annexe
---------------------------------	--

Prénom – NOM	Fonctions	Grade	n°
<i>Direction</i>			
Mme Claire NOURRY	Adjointe au chef d'établissement	Directrice des services pénitentiaires	
M. Ghislain ROUSSEL	Directeur QMAH	Directeur des services pénitentiaires	
M. Julien BERNARD	Directeur du centre national d'évaluation	Directrice des services pénitentiaires	
Mme Laurence BARTHEL	Directrice infrastructure et sécurité	Directrice des services pénitentiaires	
Mme Émeline DOUCERET	Directrice de division	Directrice des services pénitentiaires	
Mme Victoire PERLADE	Directrice de division	Directrice des services pénitentiaires	
M. Théo GOMEZ	Directeur de division	Directeur des services pénitentiaires	
Mme Annick PICOLLET	Responsable des services économiques, financiers et techniques	Attachée d'administration	
Mme Anne BALLION-DELAUNE	Directrice des Ressources-Humaines	Attachée d'administration	
<i>Quartier maison d'arrêt pour hommes</i>			
Mme Sara LESPAGNANDELLE	Responsable du Greffe	Attachée d'administration	
M. Bruno BOURJAL	Officier responsable du Greffe	Capitaine pénitentiaire	
M. Pascal VITTOZ	Officier Infrastructure	Lieutenant pénitentiaire	
Mme Halima TSHIBANGU-NGANDU	Officier Sécurité	Lieutenant pénitentiaire	
M. Dominique MALACQUIS	Chef de détention	Capitaine pénitentiaire	
M. Philippe LOUIS JOSEPH	Chef de détention	Lieutenant pénitentiaire	
M. Karim TAALEB	Officier délégué local renseignement	Lieutenant pénitentiaire	
Mme Julie BARBIE	Officier délégué local renseignement	Lieutenant pénitentiaire	
Mme Manon NOURRY	Officier déléguée local renseignement	Lieutenant pénitentiaire	
M. Dany MONT	Adjoint au chef de détention	Lieutenant pénitentiaire	
M. Ludovic GROSPERRIN	Officier au service des agents	Lieutenant pénitentiaire	
M. Cyril GUENIN	Responsable du pôle formation	Lieutenant pénitentiaire	

M. Mostafa SELLAQ	Responsable du pôle formation	Lieutenant pénitentiaire	
Mme Charlène BOIS	Adjoint au chef de détention	Lieutenant pénitentiaire	
Mme Vanja DOKOVIC	Adjoint au chef de détention	Lieutenant pénitentiaire	
Mme Soraya AMZILE	Officier de détention / Responsable QER	Lieutenant pénitentiaire	
Mme Mélissa CHAUSSE	Officier de détention	Lieutenant pénitentiaire	
M. Nicolas COURBALAY	Officier de détention	Lieutenant pénitentiaire	
Mme Delphine DRIER	Officier de détention	Lieutenant pénitentiaire	
M. Belhassen DALLAGI	Officier de détention	Lieutenant pénitentiaire	
M. Gilles FULMAR	Officier de détention	Lieutenant pénitentiaire	
M. Mathias MOBIOT	Officier de détention	Lieutenant pénitentiaire	
M. Fodile NABIL	Officier de détention	Lieutenant pénitentiaire	
Mme Ludivine VARDON	Officier de détention	Lieutenant pénitentiaire	
Mme Véronique MAUMUS	Officier de détention	Lieutenant pénitentiaire	
M. Frédéric NKOUOSSA	Officier de détention	Lieutenant pénitentiaire	
M. Jean-Noël OLMETA	Officier de détention	Lieutenant pénitentiaire	
M. Stéphane FONTAINE	Gradé du quartier disciplinaire	1er surveillant pénitentiaire	
M. Alexandre CARVALHAS	Gradé travail et formation professionnelle des personnes détenues	1er surveillant pénitentiaire	
M. Olivier COLIN	Gradé travail et formation professionnelle des personnes détenues	1er surveillant pénitentiaire	
M. Harry HAUTERVILLE	Gradé travail et formation professionnelle des personnes détenues	1er surveillant pénitentiaire	
Mme Zita FIARI épouse WALDRON	Gradée du service du bureau de gestion de la détention (BGD)	Major pénitentiaire	
M. Frédéric VORIN	Gradé infrastructure / parloirs	1er surveillant pénitentiaire	
M. Bruno ROBERT	Gradé infrastructure / parloirs	1er surveillant pénitentiaire	
M. Pascal ESCAT	Gradé infrastructure / parloirs	1er surveillant pénitentiaire	
Mme Fatna CHARA	Gradée adjointe au responsable sécurité	1er surveillant pénitentiaire	
Mme Erika ESTHER	Gradée adjointe au responsable infrastructure	1er surveillant pénitentiaire	
M. Georges ABIDOS	Gradé contrôle	Major pénitentiaire	
M. Christophe ROUVIERE	Gradé contrôle	Major pénitentiaire	
M. Julien NURIDINOVIC	Gradé de détention	1er surveillant pénitentiaire	
M. Yves PARIS	Gradé de détention	1er surveillant pénitentiaire	
M. Ali BRAHMI	Gradé de détention	1er surveillant pénitentiaire	
Mme Fabienne SILVESTRI	Gradé de détention	1er surveillant pénitentiaire	
Mme Sophie EVEN	Gradé de détention	1er surveillant pénitentiaire	
M. Richard BREGNON	Gradé de détention	1er surveillant pénitentiaire	
M. Olivier LEPIONNIER	Gradé de détention	1er surveillant pénitentiaire	
M. Olivier DESERT	Gradé de détention	1er surveillant pénitentiaire	
M. Vincent GERBAULT	Gradé de détention	1er surveillant pénitentiaire	
M. Sory KOUYATE	Gradé de détention	1er surveillant pénitentiaire	
M. Grégory STEYER	Gradé de détention	1er surveillant pénitentiaire	
Mme Marianna LUCOL	Gradé de détention	1er surveillant pénitentiaire	
M. Akoki AEMBE	Responsable de l'unité d'accueil	1er surveillant pénitentiaire	
M. Nicolas BRASIER	Gradé pénitentiaire	1er surveillant pénitentiaire	
Mme Cécile RADEGONDE	Assistante de prévention	1er surveillant pénitentiaire	
M. Christophe LAURANDIN	Responsable du garage	1er surveillant pénitentiaire	
Mme Cynthia NIRENNOLD	Responsable du service des agents	Major pénitentiaire	

Mme Yasmine BOUDOUMA	Formatrice du personnel	1er surveillant pénitentiaire	
Mme Céline GUILPAIN	Formatrice du personnel	1er surveillant pénitentiaire	
M. Moïse SIMEON	Formateur du personnel	Majorpénitentiaire	
<i>Quartier unité hospitalières, centre national d'évaluation et quartier spécialement aménagé</i>			
M. Paul-Émile MANIJEAN	Responsable de l'unité hospitalière spécialement aménagée	Commandantpénitentiaire	
M. Thierry ZANDRONIS	Adjoint au responsable de l'unité hospitalière spécialement aménagée	1er surveillant pénitentiaire	
M. Valéry WALDRON	Responsable de l'unité hospitalière sécurisée interrégionale	Capitaine pénitentiaire	
M. Charly NOEL	Adjoint au responsable de l'unité hospitalière sécurisée interrégionale	Majorpénitentiaire	
M. Jean-Noël TINTAR	Officier de détention CNE	Lieutenant pénitentiaire	
M. Rachid ENNADIFI	Gradé du centre national d'évaluation	1er surveillant pénitentiaire	
M. Eric QUILLOUX	Gradé du centre national d'évaluation	1er surveillant pénitentiaire	
M. Bruno HABRAN	Gradé du centre national d'évaluation	1er surveillant pénitentiaire	
Mme Nadia BAHIR	Gradée de l'unité hospitalière sécurisée interrégionale	1er surveillant pénitentiaire	
M. Kevin BOUCAUD	Gradé de l'unité hospitalière sécurisée interrégionale - responsable sécurité	1er surveillant pénitentiaire	
M. Franck HORTH	Gradé de l'unité hospitalière sécurisée interrégionale	1er surveillant pénitentiaire	
Mme Valérie LEPORCQ	Gradée de l'unité hospitalière sécurisée interrégionale	1er surveillant pénitentiaire	
M. Gaétan AUBATIN	Gradé de l'unité hospitalière sécurisée interrégionale	1er surveillant pénitentiaire	
M. Styves SURENA	Gradé de l'unité hospitalière sécurisée interrégionale	1er surveillant pénitentiaire	
M. Christian BAIRTRAN	Gradé de l'unité hospitalière spécialement aménagée	1er surveillant pénitentiaire	
M. David DELAVERGNE	Gradé de l'unité hospitalière spécialement aménagée	1er surveillant pénitentiaire	
M. Arnaud RIOU	Gradé de l'unité hospitalière spécialement aménagée	1er surveillant pénitentiaire	
M. Mike ABAUL	Gradé de l'unité hospitalière spécialement aménagée	1er surveillant pénitentiaire	
Mme Sophie SCHIAVI	Gradé de l'unité hospitalière spécialement aménagée	1er surveillant pénitentiaire	
Mme Lauriane ALEXANDER	Gradé de l'unité hospitalière spécialement aménagée	1er surveillant pénitentiaire	
M. Franck JEAN-BAPTISTE	Gradé QSA/Contrôle	1er surveillant pénitentiaire	
M. Philippe GERVASONI	Gradé QSA/Contrôle	1er surveillant pénitentiaire	
M. Moussilimou HALIDI	Gradé QSA/Contrôle	1er surveillant pénitentiaire	
<i>Quartier pour peines aménagées</i>			
M. Jean-Paul NYOB	Chef de détention Responsable du quartier pour peines aménagées	Capitaine pénitentiaire	
Mme Célise JALEME	Adjoint au Responsable du quartier pour peines aménagées	Lieutenant pénitentiaire	
M. Roland HYPPOLITE	Gradé du quartier pour peines aménagées	1er surveillant pénitentiaire	
M. Hery-Rolhy RAJAOARISOA	Gradé du quartier pour peines aménagées	1er surveillant pénitentiaire	
M. Olivier RUFFINE	Gradé du quartier pour peines aménagées	1er surveillant pénitentiaire	
<i>Quartier maison d'arrêt pour femmes</i>			
M. Xavier PATRAULT	Chef de détention	Capitainepénitentiaire	

Mme Sandra BINGUE	Adjoint du chef de détention	Major pénitentiaire	
Mme Cynthia CASSUBIE	Gradée du quartier maison d'arrêt pour femmes	1er surveillant pénitentiaire	
Mme Brigitte FABRE	Gradée du quartier maison d'arrêt pour femmes	1er surveillant pénitentiaire	
M. Mathurin GASCHET	Gradé du quartier maison d'arrêt pour femmes	1er surveillant pénitentiaire	
M. Joël LEVEQUE	Gradé du quartier maison d'arrêt pour femmes	1er surveillant pénitentiaire	
Mme Hélène MARTINET	Gradée du quartier maison d'arrêt pour femmes	1er surveillant pénitentiaire	
Mme Valérie POMMIER	Gradée du quartier maison d'arrêt pour femmes	1er surveillant pénitentiaire	

**Article 2:**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne.

**Article 3:**

Les directeurs et responsables d'unités sont chargés de son affichage conformément à la réglementation en vigueur.

Fresnes, le 20 avril 2020

Le chef d'établissement  
Jimmy DELLISTE

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS  
DE LA PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE**

**POUR TOUTE CORRESPONDANCE, S'ADRESSER A :**

**Monsieur le Préfet du Val-de-Marne  
Direction des Ressources Humaines  
et des Moyens**

**21-29 avenue du général de Gaulle  
94038 CRETEIL Cedex**

*Les actes originaux sont consultables en préfecture*

**Le Directeur de la Publication**

**Madame Mireille LARREDE**

**Secrétaire Générale de la Préfecture du Val-de-Marne**

**Impression : service reprographie de la Préfecture  
Publication Bi-Mensuelle**

**Numéro commission paritaire 1192 AD**